Rhône-Alpes, Haute-Savoie
Doussard
Verthier
route du vieux pont

Bassin (fontaine, abreuvoir) (n°3)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA74001488
Date de l'enquête initiale : 2010
Date(s) de rédaction : 2010
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire du Parc naturel régional du Massif des Bauges
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : fontaine, abreuvoir

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1905, B1, 52 ; 2008, B1, 73

Historique

Bassin construit suite à une délibération du conseil municipal de 1881. La construction est effective en 1893.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle
Dates : 1893 (daté par source)

Description

Le bassin, de forme rectangulaire, est constitué de quatre dalles monolithes insérées dans des piédroits de section carrée, avec trois angles arrondis et un angle coupé du côté intérieur au bassin. La borne fontaine, également monolithe, est de section rectangulaire avec un couronnement semi-circulaire. Le bassin est abrité par un toit à longs pans, couvert en ardoise et reposant sur une charpente en bois.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; bois
Matériau(x) de couverture : ardoise
Type(s) de couverture : toit à longs pans

Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état

Dimensions

Mesures : l : 475 ; la : 186 ; pr : 57

Statut, intérêt et protection

Bassin comparable au trois autres de Verthier.

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Documents d'archive

- **Projet de construction de bassins au chef-lieu, Marceau, Sollier, Verthier et Arnand.**
  AD Haute-Savoie. Série 2 O : 872. **Commune de Doussard. Equipement : adduction d'eau.** Projet de construction de bassins au chef-lieu, Marceau, Sollier, Verthier et Arnand. - Délibération de la commune de Doussard du 22 juillet 1877 concernant l'édification de bassins à Marceau-dessous et au chef-lieu. - Délibération de la commune de Chevaline du 1er février 1880 concernant une aide financière à la commune de Doussard pour l'édification de bassin au chef-lieu de cette dernière où vont à l'école les enfants de Chevaline. - Délibération de la commune de Lathuile du 13 février 1881 concédant une source à la commune de Doussard pour l'alimentation des bassins du chef-lieu. - Délibération de la commune de Doussard du 10 avril 1881 relative à l'édification de bassins au chef-lieu, à Sollier et à Verthier en acceptant l'aide de Chevaline, les souscriptions des habitants de Verthier et du chef-lieu et demandant une autorisation de vendre du bois pour payer les travaux. - Délibération de la commune de Doussard du 15 mai 1881 suite à un projet corrigé. - Rapport technique du 1er novembre 1881 concernant l'adduction des bassins de Sollier et Verthier. - Délibération de la commune de Doussard du 19 novembre 1882 relative à l'accord d'un budget pour les hameaux de Sollier et Arnand qui ont réalisés en partie à leurs frais les bassins de leurs villages. - Délibération de la commune de Doussard du 11 février 1883 relative à l'adoption d'un budget supplémentaire pour le bassin du quartier d'amont du hameau d'Arnand. - Pétition des habitants de Sollier en 1883 demandant réparation du bassin. - Délibération de la commune de Doussard du 10 mai 1885 relative à des travaux à effectuer au bassin de Sollier. - Adjudication des travaux d'adduction d'eau de trois bassins et de construction de deux autres au chef-lieu à Jean Comissetti le 22 juin 1886. - Délibération de la commune de Doussard du 23 février 1890 relative à l'approbation des plans pour les bassins de Verthier et Sollier. - Délibération de la commune de Doussard du 27 juillet 1890 relative à 'approbation des plans modifiés pour les bassins de Verthier et Sollier. - Adjudication des travaux d'adduction d'eau des bassins de Verthier et Sollier à Etienne Daviet le 19 octobre 1890. - Cession de l'adjudication par Etienne Daviet à Jean Ferla le 30 novembre 1890. - Rapport technique de 1893 de M. Millet des Ponts et Chaussées relatif à l'amélioration de l'adduction d'eau des bassins de Verthier et Sollier et à l'édification de trois bassins supplémentaire à Verthier. - Délibération de la commune de Doussard du 11 mai 1893 demandant à Millet conducteur des Ponts et Chaussées de prévoir l'adduction d'eau de Bredannaz et Arnand. - Délibération de la commune de Doussard du 21 mai 1893 relative à la construction de 4 bassins à Verthier, de 4 autres au chef-lieu ainsi que autre encore à Marceau (Marceau-dessous, Marceau-dessus, le Crotton, les Terriers).

- **Délibération relative à la création de fontaines à Doussard, Verthier et Sollier.**
  AC Doussard. Registre de délibérations du conseil municipal. 1860-1881. **Délibération du 15 mai 1881.** Délibération relative à la création de fontaines à Doussard, Verthier et Sollier.

- **Délibération relative à l'édification de quatre bassins à Verthier, quatre bassins au chef-lieu et quatre à Marceau.**
  AC Doussard. Registre de délibération du conseil municipal. **Délibération du 21 mai 1893**. Délibération relative à l'édification de quatre bassins à Verthier, quatre bassins au chef-lieu et quatre à Marceau.

- **Délibération relative à la modification de la canalisation des eaux des bassins de Verthier et Sollier.**
  AC Doussard. Registre de délibérations du conseil municipal. **Délibération du 17 août 1902.** Délibération relative à la modification de la canalisation des eaux des bassins de Verthier et Sollier.

Annexe 1

Histoire des bassins de la dizaine de Verthier

Le 10 avril 1881, la commune de Doussard prends une délibération afin de faire construire des bassins au chef-lieu et aux hameaux de Verthier et Sollier. Un rapport du 1er novembre 1881 explique cependant qu'aucune source suffisamment régulière, abondante et de qualité n'a été trouvée sur Doussard. Il préconise donc d'aller chercher l'eau sur le territoire de Faverges, au lieu-dit du Pré-Segard, sur la propriété de monsieur Jacques Aréthens. Les habitants de Verthier réalisent alors une souscription pour financer une partie des travaux.

Le projet définitif est approuvé par délibération du 27 juillet 1890. Il prévoit de capter deux sources. L'une chez Jacques Aréthens au Pré-Segard, l'autre 47 m plus bas. La canalisation traverse ensuite la route départementale puis le Nant de Montmin et l'Eau-Morte près de leur confluence. Elle passe au sud de Sollier, où une dérivation conduit l'eau au coeur du village. La canalisation principale passe ensuite près de la Reisse et traverse à nouveau l'Eau-Morte pour arriver dans un bassin à Verthier, près de la chapelle.
Le 19 octobre 1890, les travaux sont confiés à Etienne Daviet, de Mûres, qui cède finalement l'adjudication à Jean Ferla, de Saint-Jorioz, le 30 du même mois.
En 1893, le conducteur des ponts et chaussées Millet, sollicité par la commune pour améliorer le système d'amenée d'eau jugé peu satisfaisant, soumet un devis au conseil municipal pour la distribution d'eau à Verthier et la construction de bassins, pour un montant de 6 195 F. Selon son rapport, la commune de Doussard a fait exécuter en 1891 des captages et une canalisation d'eau pour l'alimentation des villages de Sollier et Verthier. Les eaux sont captées près du village du Villard (Faverges) et réunies dans un petit réservoir. La longueur totale de la canalisation est de 2 325 m, soit 1 450 m entre le réservoir et Sollier et 875 m entre Sollier et Verthier. La canalisation est formée de différents diamètres, de 8 à 18 cm. La différence de niveau entre le réservoir et le point de chute à Sollier est de 2,88 m, et de 4,20 m entre le réservoir et le point de chute à Verthier.
Un bassin couvert a été établi à Sollier. A Verthier, l'eau s'écoule à l'extrémité de la canalisation dans un bassin provisoire.
Le débit au bassin est de 95 litres à la minute à Sollier et de 80 litres à Verthier. Ces débits ne sont pas en rapport avec l'importance de chacun des villages. A Sollier, il est largement suffisant pour tous les besoins du village, mais à Verthier il ne l'est pas. Pour répondre à tous les besoins, il faut quatre bassins dans ce dernier village.
Pour conduire toutes les eaux, il faut doubler la canalisation à partir des tuyaux de 12 cm. Le débit de la canalisation sera alors de 336 litres à Sollier : le bassin de Sollier recevant 95 litres, il restera 240 litres au moins à Verthier soit 60 litres pour chaque bassin à établir.
Les bassins ne sont finalement couverts qu'en 1908.

Illustrations

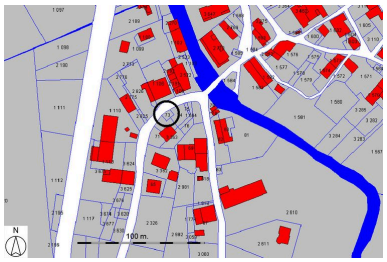

Plan de situation, sur fond de plan cadastral, section B, échelle originale 1/1000. Source : Direction générale des finances publiques - Cadastre. Mise à jour : 2008.
IVR82_20107402805NUD

Vue générale.
Phot. Jérôme Daviet
IVR82_20107400877NUCA

Vue du bassin.
Phot. Jérôme Daviet
IVR82_20107400878NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de la commune de Doussard (IA74001477) Doussard
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Ecart de Verthier (IA74001491) Doussard, Verthier
Fontaine, abreuvoir (n°1) (IA74001486) Doussard, Verthier, chemin du port de Viviers

Auteur(s) du dossier : Jérôme Daviet
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

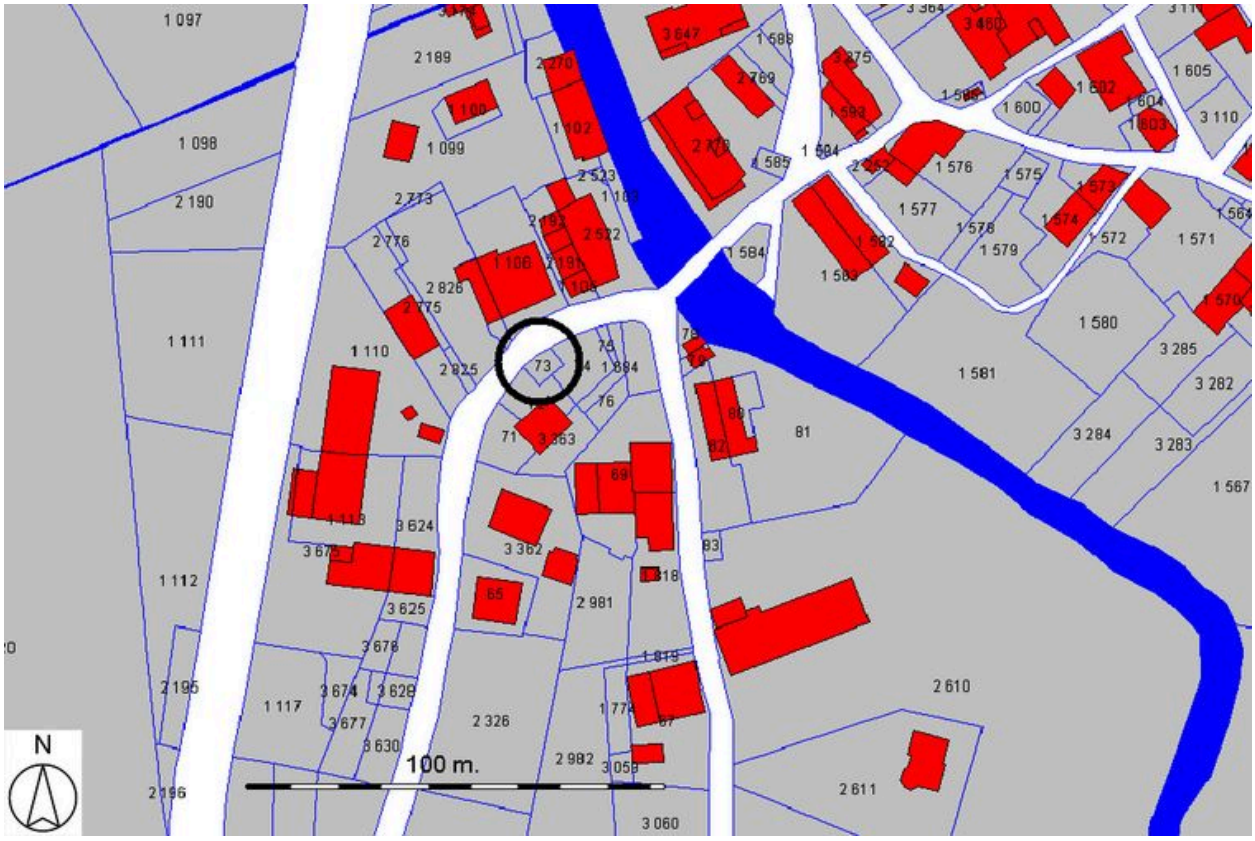

Plan de situation, sur fond de plan cadastral, section B, échelle originale 1/1000. Source : Direction générale des finances publiques - Cadastre. Mise à jour : 2008.

IVR82_20107402805NUD
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges ; © Ministère des finances, CIDF, Service du cadastre
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale.

IVR82_20107400877NUCA
Auteur de l'illustration : Jérôme Daviet
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue du bassin.

IVR82_20107400878NUCA
Auteur de l'illustration : Jérôme Daviet
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation